



SNUipp-FSU12
Les corniches de Bourran
8, rue de Vienne
12000 RODEZ
Tél : 05 65 78 13 41
Mail : snu12@snuipp.fr

Rodez, le mardi 31 mars 2020

à Monsieur le Président
de l'association des Maires Ruraux
de l'Aveyron

Objet : Opérations de carte scolaire et écoles rurales

Monsieur le Président,

Dans le contexte de crise sanitaire que notre pays connaît actuellement., les opérations de carte scolaire sont en cours dans notre département comme ailleurs.

Nous avons entendu les propos du Ministre de l'Education Nationale le 27 mars 2020 qui a indiqué vouloir préserver les écoles des communes rurales (moins de 5000 habitants) et y conditionner toute fermeture de classe à l'autorisation du Maire de la commune. Nous vous invitons à communiquer vers les maires de votre association afin qu'ils ou elles utilisent cette prérogative afin de maintenir où même d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves dans leur commune à la rentrée prochaine. Ceci nous paraît particulièrement important alors que la « continuité pédagogique » mise en œuvre consécutivement à la fermeture des écoles est très dépendante du contexte familial et aura contribué à creuser les inégalités.

Nous voulons aussi attirer votre attention sur la situation particulière et parfois critique des communes de notre département avec écoles à classe unique qui accueillent des enfants de la petite section de maternelle jusqu'au CM2. Elles sont encore au nombre de 27 en Aveyron. Au SNUipp-FSU, nous continuons de penser que les classes uniques ou plus largement les petites écoles rurales demeurent une chance pour les petites communes de notre département, non seulement du point de vue de leur attractivité mais aussi de l'efficacité des apprentissages. Cependant, ces dernières années, nos campagnes ont connu elles-aussi le délitement social. Leurs écoles ont vu comme ailleurs le nombre d'enfants à besoins particuliers accueillis (familles de migrants, situations de handicap, élèves « perturbateurs »...) en constante augmentation. Il faut donc à présent en tirer les conséquences et garantir dans ces classes uniques un effectif raisonnable, à savoir une quinzaine d'élèves et pas plus de 20 en tout état de cause. Au-delà, il faut le dire, les conditions d'apprentissage des élèves et de travail de l'enseignant peuvent s'en trouver dégradées.

Suivant nos prévisions, 13 écoles sur 27 devraient dépasser ce seuil à la rentrée prochaine. Nous revendiquons pour elles à minima l'octroi d'un appui pédagogique (un enseignant supplémentaire

pendant 50% du temps positionné si possible chaque matinée). Or, les services départementaux de l'Éducation Nationale ne cachent pas leur volonté de « se débarrasser » à terme de ces écoles jugées trop coûteuses. Ils rechignent ainsi à y mettre des moyens supplémentaires, les conditions dégradées qui s'en suivent leur permettant de justifier de la nécessité de les faire disparaître.

Nous avons dénoncé cette situation inacceptable lors des instances de carte scolaire de rentrée en septembre 2019. Sous la pression, la Directrice Académique avait répondu en créant 3 appuis pédagogiques, geste bien insuffisant au regard des besoins. Les événements qui ont fait suite nous ont donné raison : plusieurs collègues en classe unique avec un effectif important se retrouvant face à une situation de classe particulièrement compliquée, il a fallu en cours d'année et en catastrophe octroyer ponctuellement quelques moyens supplémentaires...

Ainsi, nous vous demandons aujourd'hui, Monsieur le Président, d'intervenir en faveur de ces écoles pour y exiger l'attribution de moyens supplémentaires nécessaires à un service public d'éducation de qualité auquel chaque citoyen doit pouvoir prétendre. Nous savons pouvoir compter sur vous.

Soyez assuré, Monsieur le Président, de notre profond attachement au Service Public d'Éducation.

Pour le SNUipp-FSU12,
Les Co-secrétaires départementaux,

Stéphanie Massol



Antoine Cantais

